

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 23070**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Manager opérationnel

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|--|---|
| Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) du régime général de sécurité - Union des caisses nationales de sécurité sociale (UCANSS) | Président |

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

Code(s) NSF :

300 Spécialités plurivalentes des services

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le manager opérationnel encadre une ou plusieurs équipes dans un organisme de Sécurité sociale. Il s'agit généralement d'équipes de « production » chargées de gérer les prestations de Sécurité sociale, de recouvrer les cotisations, ou de services dits « supports » (RH, comptabilité...). Il est placé sous la responsabilité d'un manager dit « stratégique » (responsable de département, responsable prestations), qui lui transmet des objectifs pour son service, que chaque manager opérationnel est chargé de décliner de façon concrète et opérationnelle. Le manager opérationnel est l'interface entre les orientations et objectifs généraux fixés par la direction et les équipes opérationnelles. Il traduit de façon concrète ces orientations dans l'activité quotidienne et veille à la répartition des flux entrants et sortants. Il est autonome dans l'animation de son équipe, dans la limite des objectifs généraux et des usages de l'entreprise.

Le titulaire de la certification est capable de :

Déterminer les objectifs opérationnels de son secteur d'activités, en organise et en gère les moyens et en évalue la performance

Animer son ou ses équipe(s) et manage les personnes qui la ou les composent

Mettre en œuvre des démarches de résolution de problèmes pour optimiser l'action de son secteur d'activités

Proposer des changements contribuant au développement de son secteur d'activités et/ou de l'organisme

Participer, en tant que personne ressource, à des projets ou missions spécifique

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'emploi est exercé le plus fréquemment dans un organisme de Sécurité sociale : Caisses primaires d'Assurance maladie, Caf, Urssaf, Carsat, établissements d'Ugecam)

Les emplois occupés peuvent être :

- Manager opérationnel dans la protection sociale,
- Manager de proximité,
- Responsable d'unité

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1108 : Management de groupe et de service en assurances

K1403 : Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

M1302 : Direction de petite ou moyenne entreprise

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'articule autour des six composantes majeures suivantes :

- 1 Déterminer les objectifs opérationnels de son secteur d'activités, en organiser et en gère les moyens et en évaluer la performance ;
- 2 Animer son ou ses équipe(s) et manager les personnes qui la ou les composent
- 3 Mettre en œuvre des démarches de résolution de problèmes pour optimiser l'action de son secteur d'activités
- 4 Proposer des changements contribuant au développement de son secteur d'activités et/ou de l'organisme
- 5 Participer, en tant que personne ressource, à des projets ou missions spécifiques
- 6 Rechercher et développer des opérations avec des réseaux de partenaires et intervenir dans des actions de communication en public

Dans le cadre d'un parcours de formation les modalités d'évaluation sont les suivantes :

- Evaluation continue, applications tutorées
- Rapport d'étonnement et soutenance
- Mémoire de projet et soutenance

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | OUINON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|--------|------------------------|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | 100% de professionnels |
| En contrat d'apprentissage | X | |
| Après un parcours de formation continue | X | Idem |

| | | |
|---|---|------|
| En contrat de professionnalisation | X | Idem |
| Par candidature individuelle | | X |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2013 | X | Idem |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 6 mai 2015 publié au Journal Officiel du 27 mai 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Manager opérationnel" avec effet au 27 mai 2015, jusqu'au 27 mai 2020.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

888 CQP délivrés depuis le 16 novembre 2009, soit environ 200 par an

Autres sources d'information :

<http://extranet.ucanss.fr/portail/portal/default/PSalariesNC#>

www.ucanss.fr

Lieu(x) de certification :

UCANSS

Le Valmy

18, avenue Léon Gaumont - 75020 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

15 centres régionaux de formation professionnelle sur l'ensemble du territoire

Historique de la certification :